

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06776
Numéro SIREN : 810 529 545
Nom ou dénomination : 2D HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2021 sous le numéro de dépôt 151178

2D HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 141 265 euros
Siège social : 13 Rue Notre Dame de Nazareth,
75003 PARIS
810 529 545 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{er} NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le premier novembre,
A 10 heures,

Monsieur Davy DIAN,
Demeurant 56 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris,

Associé unique de la société 2D HOLDING,

En présence de Monsieur Davy DIAN, Président associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Modification de l'article 4.1.1 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Davy DIAN de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

2D INVEST, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 13 rue Notre Dame de Nazareth, 75003 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 900 966 458 RCS Paris, représentée par Monsieur Davy DIAN, Président.

Monsieur Davy DIAN, au nom de 2D INVEST qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide de supprimer de l'article 4.1.1 des statuts la mention du nom de l'ancien Président sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Davy DIAN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, loopy initial 'D' followed by a series of smaller, connected loops and a final flourish.